



# Bulletin Officiel

N° 5632 Mardi 19 Juin 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 2

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 » 3-9  
 ABC TUNISIE 2018 -01 » 10-14  
 HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 » 15-21  
 ATL « 2018 - 1 » 22-25

### COMMUNIQUE DE PRESSE

ARTES 26

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » -AGO- ET -AGE- 27  
 SOTUVER -AGO- 28

### PROJET DE RESOLUTIONS

SOTUVER -AGO- 29-30  
 LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » -AGE- 31-32  
 LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » -AGO- 33-35

### INFORMATIONS POST AGO ET AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS » -AGO- 36-39  
 MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS » -AGE- 40

### CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2018-1 » 41

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 42

### AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORCAGE POUR UNE NOUVELLE PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

SOCIAL BUSINESS 43

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE 44-46

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

## ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOTUVER

## ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**

**Adresse** : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 7 juin 2018, d'agréer le fonds commun de placement «FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II», promu par TUNISIE VALEURS- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5 000 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 13-2018 du 7 juin 2018
<b>Durée de vie</b>	: 7 ans
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISIE VALEURS
<b>Dépositaire</b>	: AMEN BANK
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: TUNISIE VALEURS
<b>Distributeur</b>	: TUNISIE VALEURS

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

### **Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Païement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

#### ➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### ➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

###### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

###### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

### **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ARTES réuni le 18 juin 2018 a décidé de distribuer un dividende de 0,615 dinars par action dont la mise en paiement sera effectuée à partir du 11 Juillet 2018.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALEES**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 30 Avril 2018, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH», sont invités à assister aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire, qui se tiendront le Mercredi 20 Juin 2018, à partir de 9 h30, au Siège de la société sis à ZRIBA - ZAGHOUANE, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

**L'Assemblée Générale Ordinaire :**

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2017 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2017;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2017;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, (au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint) pour la gestion de l'exercice 2017;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2017 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2017;
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs;
- 9- Nomination d'un commissaire aux comptes;
- 10- Pouvoirs pour formalités.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélative des statuts,
- 5- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tun

**AVIS DE SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER**  
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2017.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe SOTUVER pour l'exercice clos au 31/12/2017.
- 3- Lecture et approbation des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2017.
- 4- Lecture et approbation du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 8- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 9- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 10- Renouvellement du mandat des Administrateurs
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet des résolutions AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER**  
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société SOTUVER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2018.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité du groupe pour l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Cinquième Résolution**

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du conseil d'administration décharge et quitus entier et sans réserves de leurs gestions relative à l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

- Suite -

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	10 034 507,302
Résultat reporté 2016	1 117 699,641
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>11 152 206,943</b>
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	381 550,000
Dividende	6 519 061,12
<b>Report à nouveau</b>	<b>4 251 595,82</b>

Les dividendes de l'exercice 2017 sont ainsi fixés à 260 millimes par action de nominal de 1 dinar. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2017 à trente mille dinars.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 à cinq milles dinars par membre.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs pour 3 années se terminant avec la tenue de l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020, à savoir :

- Monsieur Yahia Bayahi
- Monsieur Taieb Bayahi
- Monsieur Tahar Bayahi
- Monsieur Brahim Anane
- Monsieur Hamdene Ben Othmane
- La compagnie Financière d'Investissement CFI (Représentée par Monsieur Ali Ismail)

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date 20 juin 2018

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de **Trois Million Huit Cent Neuf Mille 631 (3 809 631) Dinars**, pour le porter de : Cinquante Trois Million Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) Dinars à Cinquante Sept Million Cent Quarante Quatre Mille Quatre Cent Soixante Treize (57 144 473) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves, à prélever des résultats reportés et ce par l'émission de **Trois Million Huit Cent Neuf Mille 631 (3 809 631) Actions nouvelles**, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec 08 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 1er Janvier 2018.
- ✓ Les 3 809 631 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 01/08/2018, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 3 809 631 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er Janvier 2018.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 08 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

**Article (6) nouveau : Capital social:**

« Le Capital Social est fixé à **Cinquante Sept Million Cent Quarante Quatre Mille Quatre Cent Soixante Treize (57 144 473) Dinars**, divisé en Cinquante Sept Million Cent Quarante Quatre Mille Quatre Cent Soixante Treize (57 144 473) action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à 57 144 473, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date 20 juin 2018

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinée à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2017, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés au 31/12/2017, approuve sans aucune réserve :

- ✚ les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017, faisant apparaître un total bilan de **376 093 132 DT**, un total capitaux propres avant résultat de **152 647 157 DT** et un bénéfice net de **13 397 359 DT**
- ✚ les états financiers consolidés 2017 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **537 306 043 DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **190 714 645 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **24 635 016 DT**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**TROISEME DECISION :**

Madame la Présidente informe les actionnaires que la SAH envisage de continuer à réaliser ses investissements ambitieux cette nouvelle années et leurs propose de ne pas distribuer des dividendes afin de contribuer au financement desdits investissements.

- Suite -

Après discussions, et échange de points de vue, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2017 et s'élevant à **13 397 359 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2017	13 397 359
Résultats reportés au 31 décembre 2017	46 237 529
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	59 634 888
Capital social après augmentation	53 334 842
10% capital social (plafond réserve légale)	5 333 484
Réserve légale au 31 décembre 2017	4 701 368
Réserve légale supplémentaire	632 474
Résultat reportés	59 002 414

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2017, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000) Net, à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2017 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars Net, à répartir entre eux et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat des Trois (03) Administrateurs suivants, Madame MEZNI Jalila, Monsieur EL JAIEZ Mounir et Monsieur MEZNI Chokri, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2018, 2019 et 2020.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Les Trois administrateurs présents, acceptent leurs nomination et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet MTBF, membre de Pwc, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet CAF, membre de Pwc, Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois exercices, à savoir : 2018, 2019 et 2020.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD****« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 09 Juin 2018; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**1/ Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	2 451 246,284
Résultats reportés antérieurs	6 291 292,612
<b>Sous total</b>	<b>8 742 538,896</b>
Réserve légale 5%	-123 000,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-650 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	7 073 337,067

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et des dispositions de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	4 342 460,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 238 661,829</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 180 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 217 700 Dinars, prélevée sur la prime d'émission. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 217 700 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 05 juillet 2018

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

- Suite -

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

- Suite -

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-17	31-déc-16	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-17	31-déc-16
obilisations corporelles	437 831,959	427 981,959	Capital social	13 530 000,000	12 300 000,000
is: amortissements	-355 610,924	-292 799,991	Réserves légales	1 353 000,000	1 230 000,000
	<b>82 221,035</b>	<b>135 181,968</b>	Prime d'émission	3 124 760,000	4 342 460,000
obilisations corporelles	24 941 523,427	23 755 754,666	Autres capitaux propres	113 014,872	146 407,634
is: amortissements	-11 887 741,831	-10 852 876,208	Réserves spéc. réinvest.	650 000,000	700 000,000
	<b>13 053 781,596</b>	<b>12 902 878,458</b>	Résultats reportés	7 969 538,896	6 821 292,612
obilisations financières	3 481 684,582	3 481 382,661	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>26 740 313,768</b>	<b>25 540 160,246</b>
is: provisions	<b>3 481 684,582</b>	<b>3 481 382,661</b>	Résultat de l'exercice		
<b>Total des actifs mobilisés</b>	<b>16 617 687,213</b>	<b>16 519 443,087</b>	<b>Total cap. propres après affectation</b>	<b>26 740 313,768</b>	<b>25 540 160,246</b>
es actifs non courants	4 650,000	4 650,000	<b>PASSIFS</b>		
<b>Total actifs non courants</b>	<b>16 617 687,213</b>	<b>16 524 093,087</b>	Passifs non courants		
<b>ACTIFS COURANTS</b>			Emprunts	3 237 866,810	4 001 837,946
is	11 190 497,665	9 589 168,616	Autres passifs financiers	0,000	0,000
	<b>11 190 497,665</b>	<b>9 589 168,616</b>	Provision	50 000,000	50 000,000
its et comptes	17 583 719,119	13 138 349,696	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>3 287 866,810</b>	<b>4 051 837,946</b>
chés	-552 571,369	-468 192,724	Passifs courants		
isions	<b>17 031 147,750</b>	<b>12 670 156,972</b>	Fournisseurs	12 227 750,858	6 159 803,081
es actifs courants	3 240 905,461	1 739 131,283	Autres passifs courants	2 406 933,880	1 830 834,710
ement et autres actifs	2 049 423,142	2 039 072,612	Concours bancaires et autres passifs financiers	5 672 047,107	5 043 462,495
ciers	173 739,525	64 475,908	<b>Total des passifs courants</b>	<b>20 306 731,845</b>	<b>13 034 100,286</b>
idités et équivalents de					
tités					
<b>Total des actifs courants</b>	<b>33 685 713,543</b>	<b>26 102 005,391</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>22 376 898,655</b>	<b>17 085 593,232</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>50 334 912,423</b>	<b>42 626 098,478</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>50 334 912,423</b>	<b>42 626 098,478</b>

- Suite -

**l'évolution des capitaux propres :**

signations	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SNC au 1/12/2016	12 300 000,000	1 230 000,000	146 407,634	700 000,000	4 342 460,000	6 821 292, 612	0,000	25 540 160,246
Augmentation capital	1 230 000,000			-700 000,000		-530 000,000		0,000
Diminution subvention			1 679,000					1 679,000
Dotations inscrites au Résultat			-35 071,762					-35 071,762
Résultat de exercice 2017							2 451 246,284	2 451 246,284
Solde au 1/1/2017 avant affectation	13 530 000,000	1 230 000,000	113 014,872	0,000	4 342 460,000	6 291 292,612	2 451 246,284	27 958 013,768
Rectification du solde de exercice 2017								0,000
Reserves légales		123 000,000					-123 000,000	0,000
Reserve spéciale réinvest				650 000,000			-650 000,000	0,000
Dotations reportées						1 678 246,284	-1 678 246,284	0,000
Dotations à attribuer sur exercice 2017					-1 217 700,00			-1 217 700,00
SNC au 1/12/2017	13 530 000,000	1 353 000,000	113 014,872	650 000,000	3 124 760,000	7 969 538,896	0,000	26 740 313,768

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale Extraordinaire en date du 09 Juin 2018 ; la société MPBS publie les résolutions adoptées,

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Six Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Dinars (676 500 TND) pour le porter de Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND) à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND), et ce par la création de 338 250 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour Vingt actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Six Cent Cinquante Mille Dinars (650 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Vingt Six Mille Cinq Cent Dinars (26 500 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 -2016 et 2017.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2018.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation et la constatation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

**ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de la société est fixé à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND) divisé en Sept Millions Cent Trois Mille Deux Cent Cinquante Actions (7 103 250) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil tous pouvoirs, pour la réalisation de cette opération.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés.**

AVIS DE SOCIETES

CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**« Attijari Leasing Subordonné 2018-1 »**

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire **«Attijari Leasing Subordonné 2018-1»** de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 18/04/2018, ont été clôturées le **14/06/2018**, pour un montant de **25 000 000 DT**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Société anonyme au capital de 160.000.000 Dinars

Siège social 5 Rue de Syrie – Tunis

RCS :B142431996

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 mai 2018**, a décidé d'augmenter le capital de la banque pour le porter de **160 000 000** dinars à **176 000 000** dinars, et ce par incorporation de **16 000 000** dinars, à prélever sur les réserves.

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **3 200 000** actions nouvelles, de nominal **5 DT** chacune, à attribuer aux détenteurs des actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Détachement du droit d'attribution :**

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 mai 2018**, le conseil d'administration réuni le **06 juin 2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **20 juin 2018**.

**Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes de la Banque Nationale Agricole seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **20 juin 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2018**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 juin 2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

**AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORÇAGE POUR UNE NOUVELLE PÉRIODE DE SOUSCRIPTION**

**SOCIAL BUSINESS**

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

**Agrément du CMF N° 08-2015 du 30 janvier 2015**

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée « Social Business » pour la nouvelle période de souscription a commencé le 25 avril 2018 et se terminera le 24 avril 2019.

Le nombre de parts émises au cours de cette deuxième période est fixé à 50 000 parts.

Le prix d'émission est égale à cent dinars (100 TND) par part émise, soit une somme d'émission globale qui s'élève à cinq millions de dinars (5 000 000 TND).

Le montant minimum par souscription est fixé à cent mille dinars (100 000 TND).

Cette période de souscription sera clôturée par anticipation dès que le montant des souscriptions atteindront cinq millions de dinars, ou, de toutes façons, au bout de cette période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز »

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### 3- Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### 4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باسست ليز 2018-01 »

### 3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### 7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### 8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### 9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### 10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définie ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,379	174,401		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,388	118,410		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,021	101,034		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,516	103,532		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,294	104,307		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,557	15,559		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,894	113,908		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,116	1,116		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,461	102,472		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,601	1,602		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,289	42,295		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,175	57,180		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	127,577	127,746		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	128,055	128,457		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	160,578	161,863		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	583,633	587,420		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	138,534	140,156		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	143,452	144,420		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	145,288	146,237		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,424	121,679		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	127,403	128,724		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	178,343	178,794		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,990	103,782		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,599	108,092		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	173,219	174,352		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	150,731	151,631		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,997	116,017		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,497	122,600		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,086	25,317		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2384,278	2390,858		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	133,476	135,073		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,555	163,796		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	205,735	207,009		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,753	19,946		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5434,101	5437,891		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,998	3,011		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,532	2,539		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,297	1,312		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,164	1,165		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,217	1,222		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,233	1,238		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	133,910	134,625		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,835	125,088		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1179,216	1194,488		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,471	12,532		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,406	11,411		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,566	106,581
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,154	101,165
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,033	103,049
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,982	100,996
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,338	102,355
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,492	105,506
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,832	102,848
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,115	100,133
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,177	102,185
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,522	102,537
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,672	101,684
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,010	105,024
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,317	103,329
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,296	102,307
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,300	101,313
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,696	102,707
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,875	100,890
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,144	102,158
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,712	103,737
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,953	100,968
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,137	101,149
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,891	103,903
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,897	100,908
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,437	10,438
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	101,983	101,994
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,734	101,751
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,227	103,240
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,251	10,252

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,406	65,404
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	109,883	110,544
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,396	18,463
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	330,864	334,027
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,326	30,350
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2551,179	2559,515
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,430	77,629
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,482	56,564
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,052	121,168
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	113,084	113,152

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,042	11,025
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,285	12,307
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,147	16,116
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,557	15,591
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,809	16,875
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,093	14,149
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	165,566	166,358
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	152,024	152,526
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,873	9,931
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	129,185	129,696
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	96,510	96,702
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	101,048	101,236
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,926	97,148
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	122,156	122,221
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,717	101,584
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,901	10,940
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,862	109,094
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	174,705	175,493

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	120,881	122,611
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,347	114,345
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	127,304	127,973
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	220,455	221,507
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,281	194,870
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,486	163,833
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,075	26,246
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	156,960	157,594
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,635	125,078
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9282,458	9340,231
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	83,835	84,169
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1084,700	1088,264
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6205,491	6245,192
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5442,401	5464,063
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,220	102,284

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,448	129,686
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 430,170	12 437,700
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

\* SICAV en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

**GROUPE SOTUVER**  
**Bilan consolidé**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2017	2016
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 330 457	1 010 282
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(983 350)	(935 246)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>347 107</b>	<b>75 036</b>
Immobilisations corporelles		110 013 383	105 899 795
- Amortissements des immobilisations corporelles		(56 288 963)	(48 911 206)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>53 724 420</b>	<b>56 988 589</b>
Immobilisations financières		1 173 607	995 280
- Provisions sur immobilisations financières		(61 566)	(61 566)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>1 112 041</b>	<b>933 714</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>55 183 568</b>	<b>57 997 339</b>
Actif d'impôt différé		465 528	58 177
Autres actifs non courants	<b>(B.3)</b>	96 299	106 289
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>55 745 396</b>	<b>58 161 805</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		41 627 197	33 619 740
-Provisions pour dépréciation des stocks		(734 126)	(218 624)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.4)</b>	<b>40 893 070</b>	<b>33 401 116</b>
Clients et comptes rattachés		14 083 966	12 471 342
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(3 624 529)	(3 077 416)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.5)</b>	<b>10 459 437</b>	<b>9 393 927</b>
Autres actifs courants		5 162 818	3 244 447
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(571 217)	(367 213)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.6)</b>	<b>4 591 601</b>	<b>2 877 234</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.7)</b>	1 152 261	2 865 531
<b>Total des actifs courants</b>		<b>57 096 370</b>	<b>48 537 808</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>112 841 765</b>	<b>106 699 613</b>

# GRUPE SOTUVER

## Bilan consolidé (Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2017	2016
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		27 253 600	23 438 096
Réserves consolidés		17 781 445	15 240 055
Autres capitaux propres consolidés		3 324	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>45 038 368</b>	<b>38 678 151</b>
Résultat consolidé		10 355 804	6 213 084
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(B.8)</b>	<b>55 394 173</b>	<b>44 891 235</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves		524 683	22 636
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(27 594)	(7 107)
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		1 108	-
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>		<b>498 197</b>	<b>15 529</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.9)</b>	17 156 097	16 898 133
Provisions pour risques et charges	<b>(B.10)</b>	653 955	516 133
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>17 810 052</b>	<b>17 414 266</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.11)</b>	10 485 847	9 574 761
Autres passifs courants	<b>(B.12)</b>	8 293 559	6 639 626
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.13)</b>	20 359 938	28 164 196
<b>Total des passifs courants</b>		<b>39 139 344</b>	<b>44 378 583</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>56 949 396</b>	<b>61 792 849</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>112 841 765</b>	<b>106 699 613</b>

**GROUPE SOTUVER**  
**Etat de résultat consolidé**  
(Exprimé en Dinar)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2017	2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	(R.1)	67 248 815	53 686 945
Autres produits d'exploitation	(R.2)	1 608 958	1 304 129
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>68 857 773</b>	<b>54 991 074</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 898 868	1 511 155
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(37 734 799)	(27 750 385)
Charges de personnel	(R.4)	(8 177 301)	(7 068 430)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(8 784 226)	(6 997 271)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(6 188 930)	(5 584 537)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(53 986 388)</b>	<b>(45 889 468)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>14 871 385</b>	<b>9 101 606</b>
Charges financières nettes	(R.7)	(4 105 386)	(2 196 776)
Autres gains ordinaires	(R.8)	58 702	71 461
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(71 464)	(45 659)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>10 753 237</b>	<b>6 930 632</b>
Impôts exigibles		(832 378)	(261 737)
Impôts différés		407 351	11 325
<b>Résultat net d'impôt des sociétés intégrées</b>		<b>10 328 210</b>	<b>6 680 220</b>
Eléments extraordinaires		-	(474 244)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>10 328 210</b>	<b>6 205 977</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(27 594)	(7 107)
<b>Résultat revenant à la société consolidante</b>		<b>10 355 804</b>	<b>6 213 084</b>

**GROUPE SOTUVER**  
**Etat des flux de trésorerie consolidés**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2017	2016
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>			
Résultat net		10 355 804	6 213 084
Intérêts minoritaires		(27 594)	(7 107)
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	8 784 226	6 997 271
* Reprises sur provisions	(F.2)	-	(64 264)
* Variation des :			
- Stock	(F.2)	(8 007 457)	(2 484 104)
- Créances clients	(F.2)	(1 605 750)	317 886
- Autres actifs	(F.2)	(2 219 432)	587 335
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	2 702 352	(1 151 013)
- Intérêts des minoritaires dans les Réserves		509 154	-
* Autres ajustements :			
- Résorption subvention d'investissement		(439 663)	(440 454)
- Plus ou moins-values de cession		(26 000)	(10 351)
- Ecart de conversion		4 431	-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>10 030 071</b>	<b>9 958 283</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(4 525 243)	(8 532 818)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		26 000	30 200
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		(178 327)	110 174
Décaissements pour acquisition des autres actifs non courants		(96 565)	(50 485)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(4 774 136)</b>	<b>(8 442 929)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		1 635 216	-
Prime d'émission		4 088 040	-
Encaissements sur fonds social		16 598	18 422
Encaissements provenant des emprunts		4 000 000	10 153 223
Remboursements d'emprunts		(3 477 698)	(3 307 692)
Distributions de dividendes		(5 155 892)	(4 922 000)
Encaissements crédit de financement		43 756 409	88 024 163
Remboursements crédit de financement		(52 170 945)	(86 958 061)
Intérêts courus		(49 772)	(121 184)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(7 358 044)</b>	<b>2 886 872</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(2 102 108)</b>	<b>4 402 226</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>677 001</b>	<b>(3 725 225)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(F.5)	<b>(1 425 107)</b>	<b>677 001</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de quatre sociétés : la société « SOTUVER S.A », la société « VETRO MEDITERRANEO », la société « ADRIAVETRO SARL » et la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 27 253 600 DT et appartenant au groupe CFI.  
La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL »(société Tunisienne) est une société de commerce international créée en décembre 2014.Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenue à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».
- Société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2017 Son capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 2 000 000 DT libéré de 50% et détenue à concurrence de 50% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal l'extraction pierre, sables et argiles.
- Société « ADRIAVETRO SARL » dont le pays de résidence est l'Italie est une société créée en 2017. Elle a pour objet la commercialisation en détail et en gros des emballages en verre. Son capital s'élève à 36 617 DT détenue à concurrence de 75% par la société « SOTUVER SA ».

### II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

#### II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

## II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

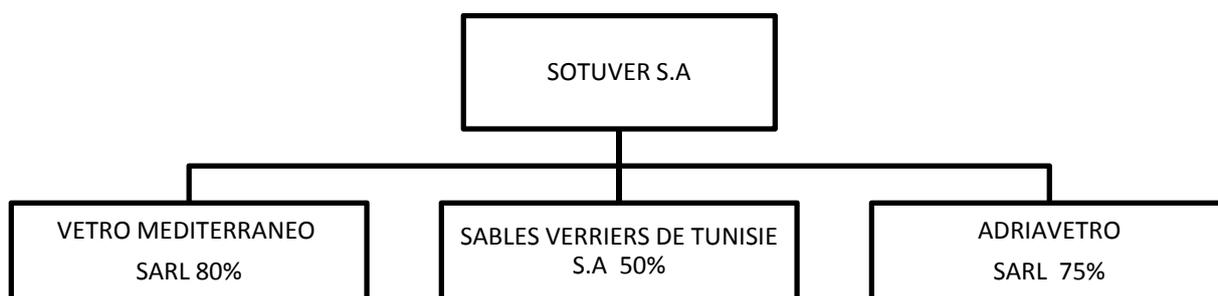
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

#### Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



### II.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2017			2016		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG	80%	Filiale	IG
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	50%	Filiale	IG			
ADRIAVETRO SARL	75%	Filiale	IG			

**L'intégration globale** consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

### II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

### II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- ✓ **Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ **Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

### **II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

#### **▪ Unité monétaire**

Les livres comptables du groupe, à l'exception de la société ADRIAVETRO, sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

#### **▪ Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Dinars Tunisien, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOTUVER.

Les états financiers de la société ADRIAVETRO sont présentés en Euro. Pour le besoin de consolidation, ces états financiers ont été convertis en adoptant la méthode de cours de clôture comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période ;
- Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique ;
- Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une Variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

#### ▪ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

#### ▪ Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

LeGroupe opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que leGroupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement des sociétés du groupe ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance du groupe.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Impôt différé**

Les sociétés du Groupe SOTUVER sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

#### ▪ **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

#### ▪ **Stocks**

Les produits finis du Groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2017.

### **III. NOTES EXPLICATIVES**

*(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

#### **III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE**

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe SOTUVER permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2016		2017	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
SOTUVER	100%	100%	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%	80%	80%
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	0%	0%	50%	50%
ADRIAVETRO SARL	0%	0%	75%	75%

## III.2. Notes sur le bilan

### B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2017 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions 2017	(Cessions/ Régularisations)	Transferts	Valeurs brutes au 31/12/2017	Amts Cumulés au 31/12/2016	Dotations 2017	Cessions	Amts Cumulés au 31/12/2017	Valeurs comptables nettes au 31/12/2017
Investissements, Recherches et développements	701	104 338	-	-	105 039	468	47	-	514	104 525
Licences	142 375	191 513	-	-	333 888	116 978	9 867	-	126 845	207 043
Logiciels	867 205	24 325	-	-	891 530	817 801	38 190	-	855 991	35 539
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 010 282</b>	<b>320 176</b>	-	-	<b>1 330 457</b>	<b>935 246</b>	<b>48 104</b>	-	<b>983 350</b>	<b>347 107</b>
Terrains	1 315 574	-	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	22 207 795	52 071	-	369 540	22 629 406	6 940 249	757 524	-	7 697 773	14 931 633
Equipements de bureau	447 507	28 319	-	-	475 826	324 580	28 326	-	352 907	122 919
Installations techniques	2 690 448	164 519	-	-	2 854 967	1 627 484	174 867	-	1 802 350	1 052 617
Matériel de sécurité	150 627	49 338	-	-	199 965	75 447	15 314	-	90 762	109 203
Matériel de transport	1 115 030	110 490	(91 480)	-	1 134 040	522 180	201 803	(91 480)	632 503	501 537
Matériel Industriel	73 942 964	2 322 455	-	-	76 265 419	38 522 788	6 184 431	-	44 707 219	31 558 200
Matériel Informatique	808 802	135 447	-	-	944 249	641 333	57 178	-	698 511	245 738
Outillage Industriel	555 649	148 747	-	-	704 396	257 144	49 794	-	306 938	397 458
Immobilisations corporelles en cours	2 665 399	1 193 682	-	(369 540)	3 489 541	-	-	-	-	3 489 541
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>105 899 795</b>	<b>4 205 067</b>	<b>(91 480)</b>	-	<b>110 013 383</b>	<b>48 911 206</b>	<b>7 469 237</b>	<b>(91 480)</b>	<b>56 288 963</b>	<b>53 724 420</b>
<b>Total Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>106 910 077</b>	<b>4 525 243</b>	<b>(91 480)</b>		<b>111 343 840</b>	<b>49 846 452</b>	<b>7 517 341</b>	<b>(91 480)</b>	<b>57 272 313</b>	<b>54 071 527</b>

## B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 112 041 DT contre 933 714 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeur brute au 31/12/2017	Provisions	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016	Variation en DT
Titres de participations	203 245	(61 566)	141 679	141 664	15
Dépôts et cautionnements	970 362	-	970 362	792 050	178 312
<b>Total</b>	<b>1 173 607</b>	<b>(61 566)</b>	<b>1 112 041</b>	<b>933 714</b>	<b>178 327</b>

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 141 664 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2017	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2017	% de détention
MARINAJERBA	190 730	49 066	141 664	2,14%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
<b>Total</b>	<b>203 230</b>	<b>61 566</b>	<b>141 664</b>	

## B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 96 299 DT contre 106 289 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Capitalisation 2017	Résorption/Re classement 2017	Solde au 31/12/2017	Variation en DT
Charges reportées	106 289	96 565	(106 555)	96 299	(9 990)
<b>Total brut</b>	<b>106 289</b>	<b>96 565</b>	<b>(106 555)</b>	<b>96 299</b>	<b>(9 990)</b>

Ce montant englobe principalement les coûts d'études engagées par le groupe et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

## B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 40 893 070 DT contre 33 401 116 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Matières premières	1 199 507	1 177 026	22 481
Matières consommables	3 966 484	4 611 569	(645 085)
Moules	6 526 314	5 492 634	1 033 680
Emballages	1 152 676	819 754	332 922
Palettes	2 361 248	1 997 355	363 894
Produits finis	26 420 968	19 521 403	6 899 565
<b>Total Stock brut</b>	<b>41 627 197</b>	<b>33 619 740</b>	<b>8 007 457</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(734 126)	(218 624)	(515 503)
<b>Stock net</b>	<b>40 893 070</b>	<b>33 401 116</b>	<b>7 491 955</b>

## B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10 459 437 DT contre 9 393 927 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation en DT
Clients d'exploitation	9 441 549	6 757 063	2 684 486
Clients effets à recevoir	510 271	2 128 137	(1 617 866)
Clients douteux et impayés	3 367 363	3 056 334	311 029
Valeurs à l'encaissement	764 783	529 809	234 974
<b>Clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>14 083 966</b>	<b>12 471 342</b>	<b>1 612 623</b>
Provision pour dépréciation des créances	(3 624 529)	(3 077 416)	(547 113)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>10 459 437</b>	<b>9 393 927</b>	<b>1 065 510</b>

## B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4 591 601 DT contre 2 877 234 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	564 602	650 820	(86 218)
Personnel et comptes rattachés	635 428	522 287	113 141
Etat et collectivités publiques	2 834 773	1 072 766	1 762 007
Débiteurs divers	25 664	25 664	-
Comptes de régularisation actifs	1 102 350	972 909	129 440
<b>Autres actifs courants bruts</b>	<b>5 162 818</b>	<b>3 244 447</b>	<b>1 918 370</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(571 217)	(367 213)	(204 003)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>4 591 601</b>	<b>2 877 234</b>	<b>1 714 367</b>

## B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 152 261 DT contre 2 865 531 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Banques	1 017 853	2 849 154	(1 831 301)
Caisse	11 518	9 504	2 013
Effets à l'escompte	-	6 873	(6 873)
Chèque à l'encaissement	122 891	-	122 891
<b>Total</b>	<b>1 152 261</b>	<b>2 865 531</b>	<b>(1 713 270)</b>

## B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2017 une valeur de 55 892 370DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Ecart de conversion	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	<b>23 438 096</b>	<b>14 778 730</b>	<b>957 885</b>	<b>22 636</b>		<b>39 197 347</b>
Résultat de l'exercice 2016			6 213 084			6 213 084
Résultats reportés consolidés		883 357	(957 885)			(74 528)
Variation des intérêts des minoritaires				(7 107)		(7 107)
Mouvement sur le fond social		18 422				18 422
Amortissement de la subvention		(440 454)				(440 454)
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation</b>	<b>23 438 096</b>	<b>15 240 055</b>	<b>6 213 084</b>	<b>15 529</b>	-	<b>44 906 764</b>
Résultat de l'exercice 2017			10 355 804			10 355 804
Résultats reportés consolidés		6 213 084	(6 213 084)			-
Variation des intérêts des minoritaires				481 560		481 560
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 180 288	(2 180 288)				-
Augmentation du capital en numéraire	1 635 216	4 088 040				5 723 256
Distribution des dividendes		(5 156 381)				(5 156 381)
Mouvement sur le fond social		16 598				16 598
Amortissement de la subvention		(439 663)				(439 663)
Ecart de conversion				1 108	3 324	4 431
<b>Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation</b>	<b>27 253 600</b>	<b>17 781 445</b>	<b>10 355 804</b>	<b>498197</b>	<b>3 324</b>	<b>55 892 370</b>

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO</i></b>	<b><u>30 000</u></b>	<b><u>30 000</u></b>
- dans les réserves	15 529	22 636
- dans le résultat	(3 232)	(7 107)
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres ADRIAVETRO</i></b>	<b><u>9 154</u></b>	<b>-</b>
- dans les réserves	9 154	-
- dans le résultat	(24 362)	-
- Ecart de conversion	1 108	-
<b><i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SVT</i></b>	<b><u>500 000</u></b>	<b>-</b>
- dans les réserves	500 000	-
- dans le résultat	-	-
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>498 197</b>	<b>15 529</b>
<b>Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>524 683</b>	<b>22 636</b>
<b>Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>(27 594)</b>	<b>(7 107)</b>
<b>Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>1 108</b>	<b>-</b>

#### **B.9. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 17 156 097 DT contre 16 898 133 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Emprunt</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation en DT</b>
Emprunt ATTIJARI	7 714 290	8 888 892	(1 174 602)
Emprunt BIAT	4 571 429	1 333 333	3 238 095
Emprunt UBCI	4 733 683	6 455 864	(1 722 180)
Emprunt LEASING	136 695	220 044	(83 349)
<b>Total</b>	<b>17 156 097</b>	<b>16 898 133</b>	<b>257 964</b>

#### **B.10. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à 653 955DT contre 516 133 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation en DT</b>
Provision pour litiges	8 289	8 289	-
Provision pour départ à la retraite	645 667	507 845	137 822
<b>Total</b>	<b>653 955</b>	<b>516 133</b>	<b>137 822</b>

## B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10 485 847DT contre 9 574 761 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	8 576 702	7 558 978	1 017 723
Retenues de garantie	2 262	1 615	647
Fournisseurs, effets à payer	1 437 861	1 663 390	(225 529)
Fournisseurs d'immobilisations	477 030	426 716	50 314
Fournisseurs, factures non parvenues	(8 007)	(75 938)	67 931
<b>Total</b>	<b>10 485 847</b>	<b>9 574 761</b>	<b>911 086</b>

## B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8 293 559DT contre 6 639 626 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
<b>Clients créditeurs</b>	<b>338 331</b>	<b>388 359</b>	<b>(50 029)</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>1 413 938</b>	<b>1 335 094</b>	<b>78 844</b>
Personnel UGTT	6 316	6 332	(16)
Assurance Groupe	6 481	5 871	609
Rémunération due	14 176	5 995	8 181
Personnel, cession divers	4 265	8 395	(4 130)
Dettes pour congés payés	609 828	529 964	79 864
Autres charges à payer	769 515	778 537	(9 022)
Autres comptes créditeurs	3 357	-	3 357
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>1 234 724</b>	<b>1 061 587</b>	<b>173 137</b>
Etat, impôt et taxes	885 390	902 307	(16 917)
État retenues à la source	242 111	116 224	125 888
État, FOPROLOS, TFP	23 049	12 552	10 497
État, FODEC	58 810	20 408	38 402
État, droit de timbre	479	164	315
TCL	24 885	9 933	14 952
<b>Créditeurs divers</b>	<b>562 455</b>	<b>484 225</b>	<b>78 230</b>
Clients, avoirs à établir	67 280	67 280	-
Jetons de présence	8 650	8 650	-
Dividendes	1 932	1 443	489
C.N.S.S.	473 780	395 999	77 781
Assurances	313	353	(40)
Provisions courantes pour risques et charges	10 500	10 500	-
<b>Charges à payer</b>	<b>4 744 111</b>	<b>3 370 360</b>	<b>1 373 750</b>
<b>Total</b>	<b>8 293 559</b>	<b>6 639 626</b>	<b>1 653 933</b>

### B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 20 359 938 DT contre 28 164 196 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
<b>Crédit de financement</b>	<b>13 620 000</b>	<b>18 429 300</b>	<b>(4 809 300)</b>
Crédit financement Stock	2 630 000	2 630 000	-
Crédit financement Export	7 000 000	5 400 000	1 600 000
Crédit de gestion	3 990 000	10 399 300	(6 409 300)
<b>Emprunt à moins d'un an</b>	<b>4 003 550</b>	<b>3 739 211</b>	<b>264 338</b>
ATTIJARI BANK	1 174 602	888 888	285 714
BIAT	761 905	952 381	(190 476)
UBCI	1 985 680	1 815 918	169 762
LEASING	81 363	82 024	(661)
<b>Financement en devise</b>	<b>-</b>	<b>3 605 236</b>	<b>(3 605 236)</b>
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>159 020</b>	<b>208 791</b>	<b>(49 772)</b>
ATTIJARI BANK	75 065	79 963	(4 898)
UBCI	82 068	95 825	(13 757)
BIAT	1 887	33 003	(31 117)
<b>Banques</b>	<b>2 577 369</b>	<b>2 181 657</b>	<b>395 712</b>
ATTIJARI BANK	955 315	1 295 869	(340 555)
B.N.A	12 747	12 966	(219)
B.I.A.T	233 923	868 072	(634 149)
AMEN BANK	385 324	-	385 324
S T B	1 854	1 568	286
UBCI	806 965	-	806 965
BTEI	-	3 181	(3 181)
UIB	181 242	-	181 242
<b>Total</b>	<b>20 359 938</b>	<b>28 164 196</b>	<b>(7 804 258)</b>

## IV.2. Notes sur l'état de résultat

### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 67 248 815DT au cours de l'exercice 2017 contre 53 686 945 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Chiffre d'affaires Local	31 225 389	24 021 745	7 203 644
Chiffre d'affaires Export	36 023 426	29 665 199	6 358 226
<b>Total</b>	<b>67 248 815</b>	<b>53 686 945</b>	<b>13 561 870</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 608 958DT au cours de l'exercice 2017 contre 1 304 129 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Autres Produits Locaux	1 166 318	808 207	358 111
Reprises sur Provisions	-	64 264	(64 264)
Transferts de charges	2 977	(8 796)	11 773
Résorption subvention d'investissement	439 663	440 454	(791)
<b>Total</b>	<b>1 608 958</b>	<b>1 304 129</b>	<b>304 829</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 37 734 799DT au cours de l'exercice 2017 contre 27 750 385 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
<b>Matière première</b>	<b>13 711 255</b>	<b>11 216 264</b>	<b>2 494 991</b>
Stock initial	1 177 026	1 955 242	(778 216)
Achat 2016 MP	13 733 736	10 438 048	3 295 688
Stock final	(1 199 507)	(1 177 026)	(22 481)
<b>Matière consommable</b>	<b>7 113 049</b>	<b>3 811 290</b>	<b>3 301 759</b>
Stock initial	10 104 202	8 895 496	1 208 706
Achat 2016 MC	7 501 645	5 019 996	2 481 648
Stock final	(10 492 798)	(10 104 202)	(388 596)
<b>Emballage</b>	<b>4 011 542</b>	<b>2 447 750</b>	<b>1 563 792</b>
Stock initial	819 754	579 368	240 386
Achat 2016 EM	4 344 464	2 688 136	1 656 328
Stock final	(1 152 676)	(819 754)	(332 922)
<b>Palette</b>	<b>1 505 572</b>	<b>1 068 552</b>	<b>437 020</b>
Stock initial	1 997 355	1 695 281	302 074
Achat 2016 Palette	1 869 465	1 370 626	498 839
Stock final	(2 361 248)	(1 997 355)	(363 893)
<b>Energie</b>	<b>11 393 381</b>	<b>9 206 528</b>	<b>2 186 853</b>
Eau	45 143	34 933	10 210
Gaz	7 157 217	5 798 694	1 358 523
<b>Total</b>	<b>37 734 799</b>	<b>27 750 385</b>	<b>9 984 414</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 8 177 301 DT au cours de l'exercice 2017 contre 7 068 430 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Salaires & Appointements	6 835 038	6 039 467	795 571
Charges Patronales	1 342 263	1 028 963	313 300
<b>Total</b>	<b>8 177 301</b>	<b>7 068 430</b>	<b>1 108 871</b>

#### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 784 226DT au cours de l'exercice 2017 contre 6 997 271 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 517 607	6 508 395	1 009 212
Provisions pour dépréciation des stocks	515 503	21 144	494 358
Provisions pour dépréciation des clients	751 117	457 231	293 886
Provisions pour risques et charges	-	10 500	(10 500)
<b>Total</b>	<b>8 784 226</b>	<b>6 997 271</b>	<b>1 786 956</b>

#### R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 6 188 930DT au cours de l'exercice 2017 contre 5 584 537 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Honoraires	986 745	1 422 704	(435 959)
Entretiens et réparations	806 142	623 522	182 620
Assistance	69 030	117 285	(48 255)
Locations	363 394	518 695	(155 301)
Réceptions et missions	293 338	203 434	89 903
Transport	2 147 847	1 537 132	610 715
Sous-traitance	389 354	302 186	87 168
Impôts et taxes	292 521	217 454	75 067
Autres charges	262 704	200 286	62 417
Assurances	282 899	205 110	77 789
Frais bancaires	179 953	148 565	31 388
Télécommunications	77 504	50 665	26 839
Jetons de présence	37 500	37 500	-
<b>Total</b>	<b>6 188 930</b>	<b>5 584 537</b>	<b>604 393</b>

#### R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 4 105 386DT au cours de l'exercice 2017 contre 2 196 776 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Intérêts des emprunts	1 304 661	762 926	541 735
Intérêts des comptes courants	494 717	495 700	(983)
Intérêts Opérations de financement	841 984	892 820	(50 837)
Frais d'escompte	316 648	207 478	109 170
Différence de change	1 147 376	(162 148)	1 309 524
<b>Total</b>	<b>4 105 386</b>	<b>2 196 776</b>	<b>1 908 609</b>

## R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 58702 DT au cours de l'exercice 2017 contre 71 461 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Profit exceptionnel	32 702	46 910	(14 209)
Plus-value /cession actif	26 000	24 551	1 449
<b>Total</b>	<b>58 702</b>	<b>71 461</b>	<b>(12 760)</b>

## R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 71 464DT au cours de l'exercice 2017 contre 45 659 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	2017	2016	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	34 776	20 599	14 177
Achats liées à des exercices antérieurs	36 688	25 060	11 628
<b>Total</b>	<b>71 464</b>	<b>45 659</b>	<b>25 805</b>

## IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

### F.1. Amortissements et provisions

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 517 607	6 508 395
Provisions pour dépréciation des stocks	515 503	21 144
Provisions pour dépréciation des clients	751 117	457 231
Provisions pour risques et charges	-	10 500
<b>Total</b>	<b>8 784 226</b>	<b>6 997 271</b>

### F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2017 (a)	31/12/2016 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	41 627 197	33 619 740	(8 007 457)
Créances clients	14 077 093	12 471 342	(1 605 750)
Autres actifs	5 475 205	3 255 773	(2 219 432)
<b>Total</b>	<b>61 179 495</b>	<b>49 346 855</b>	<b>(11 832 640)</b>

### F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2017 (a)	31/12/2016 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	18 980 139	16 277 787	2 702 352
<b>Total</b>	<b>18 980 139</b>	<b>16 277 787</b>	<b>2 702 352</b>

### F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(4 205 067)	(25 585)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(320 176)	(8 507 233)
<b>Total</b>	<b>(4 525 243)</b>	<b>(8 532 818)</b>

## F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Caisse	11 518	9 504
Comptes courants bancaires débiteurs SOTUVER S.A.	819 192	2 620 965
Comptes courants bancaires créditeurs SOTUVER S.A.	(2 576 566)	(2 181 657)
Comptes courants bancaires débiteurs VETRO MEDITERRANEO	116 885	228 188
Comptes courants bancaires créditeurs VETRO MEDITERRANEO	(782)	-
Comptes courants bancaires débiteurs SVT	49 994	-
Comptes courants bancaires débiteurs ADV	31 782	-
Comptes courants bancaires créditeurs ADV	-20	-
Chèque à l'encaissement VETRO MEDITERRANEO	122 891	-
<b>Total</b>	<b>(1 425 107)</b>	<b>677 001</b>

### IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2017 :

Les engagements hors bilan du groupe « SOTUVER » se détaillent comme suit :

#### V.1. Engagements donnés

##### A- Hypothèques et nantissements :

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH et UIB :

##### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

##### b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

**B- Crédits :**

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK1	6 000 000	2 888 892	304 993
ATTIJARI BANK2	6 000 000	6 000 000	1 188 408
UBCI 1	2 540 000	332 619	7 006
UBCI 2	1 220 050	542 244	44 050
UBCI 3	5 270 000	1 581 000	86 604
UBCI 4	4 000 000	4 000 000	810 123
BIAT 1	4 000 000	4 000 000	861 308
BIAT 2	4 000 000	1 333 333	76 170
<b>TOTAL</b>	<b>33 030 050</b>	<b>20 678 089</b>	<b>3 378 662</b>

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI LEASING 2	60 900	38 069	7 619
ATTIJARI LEASING 4	55 022	24 245	4 988
ATTIJARI LEASING 5	40 122	30 728	5 317
ATTIJARI LEASING 6	72 132	53 712	10 433
ATTIJARI LEASING 7	40 967	37 134	6 407
<b>TOTAL</b>	<b>269 144</b>	<b>183 888</b>	<b>34 763</b>

**C- Effets escomptés non échus :**

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8 542 739 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATB	2 449 204
ATTIJARI BANK	1 332 907
BIAT	1 287 396
UBCI	712 195
BH	1 839 853
UIB	921 184
<b>Total</b>	<b>8 542 739</b>

**V. NOTE RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION DU GROUPE**

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net	10 355 804	6 213 084
Nombre d'action	27 253 600	23 438 096
<b>Résultat par action</b>	<b>0,380</b>	<b>0,265</b>

**VI. EVENEMENTS POSTERIEURS**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 Mai 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2016 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 20 juin 2017 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe « SOTUVER », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 55 394 173 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 355 804 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport.

**Evaluation des Stocks :**

Risques identifiés :

Les Stocks figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour une valeur nette de 40 893 070 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 36% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte des articles à rotation lente ou obsolètes déduction faite, pour les produits finis, de la valeur récupérable de ces articles tels que calculé par la direction technique et la direction commerciale de la société.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente, les identifier et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- La revue des jugements formulés par la direction du groupe dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

#### **4. Rapport de gestion relatif au Groupe**

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SOTUVER et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SOTUVER et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Tunis, le 05 juin 2018

### **Les commissaires aux comptes**

**Sami MENJOUR**

**AMC ERNST& YOUNG  
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR**  
**LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 mars 2018, qui font apparaître un actif net de **6.104.150** dinars pour un capital de **5.873.516** dinars et une valeur liquidative égale à **104,464** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 mars 2018 à **6.133.189** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **5.055.325** dinars, soit 82,43 % de valeurs mobilières et de **1.077.844** dinars soit 17,57 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,87 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
  
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 16 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes**  
**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**  
**Lamjed BEN MBAREK**

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018**  
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/03/2018	AU 31/03/2017	AU 31/12/2017
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4.1.1	<b>5 055 325</b>	<b>7 549 765</b>	<b>5 241 939</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		300 822	231 363	300 274
b - Obligations et valeurs assimilées		4 754 503	7 318 402	4 941 665
c - Autres valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4.1.2	<b>1 077 844</b>	<b>453 180</b>	<b>1 139 999</b>
a - Placements monétaires		403 392	-	301 208
b - Disponibilités		674 452	453 180	838 791
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	4.1.3	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90</b>
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	90
b - titres de créance échus		-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4.1.4	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 133 189</b>	<b>8 002 965</b>	<b>6 382 048</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	4.1.5	<b>-</b>	<b>897 259</b>	<b>-</b>
<b>PA 2 - Opérateurs créditeurs</b>	4.1.6	<b>10 896</b>	<b>5 495</b>	<b>9 839</b>
<b>PA 3 - Autres créditeurs divers</b>	4.1.7	<b>18 143</b>	<b>13 155</b>	<b>13 119</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 039</b>	<b>915 909</b>	<b>22 958</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 – Capital</b>	4.1.8	<b>5 873 516</b>	<b>6 761 648</b>	<b>6 171 739</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>230 634</b>	<b>325 408</b>	<b>187 351</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		178 283	257 769	41
b - Sommes distribuables de la période		52 351	67 639	187 310
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 104 150</b>	<b>7 087 056</b>	<b>6 359 090</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 133 189</b>	<b>8 002 965</b>	<b>6 382 048</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018**  
(Unité : en dinars)

		Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
	Note			
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	57 697	110 536	318 993
a - Dividende		-	-	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		57 697	110 536	315 590
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	13 330	9 046	12 673
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		-	5 406	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		358	-	693
d - Revenus des comptes de dépôt		-	-	-
e - Revenu des autres placements monétaires		12 972	3 640	6 574
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>71 027</b>	<b>119 582</b>	<b>331 666</b>
<b>CH 1 - Intérêts des mises en pension</b>	4.2.3	-	(10 398)	(23 758)
<b>CH 2 - Charges de gestion des placements</b>	4.2.4	(10 897)	(5 495)	(36 772)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>60 130</b>	<b>103 689</b>	<b>271 136</b>
<b>CH 3 Autres charges</b>	4.2.5	(6 868)	(11 605)	(62 632)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>53 262</b>	<b>92 084</b>	<b>208 504</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(911)	(24 445)	(21 194)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>52 351</b>	<b>67 639</b>	<b>187 310</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		911	24 445	21 194
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>513</b>	<b>(14 921)</b>	<b>(25 060)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 403)	(2 685)	2 584
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 916	(11 186)	(26 594)
Frais de négociation de titres		-	(1 050)	(1 050)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>53 775</b>	<b>77 163</b>	<b>183 444</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018**  
(Unité : en dinars)

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>53 775</b>	<b>77 163</b>	<b>183 444</b>
a - Résultat d'exploitation	53 262	92 084	208 504
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(1 403)	(2 685)	2 584
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	1 916	(11 186)	(26 594)
d - Frais de négociation de titres	-	(1 050)	(1 050)
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	-	<b>(239 540)</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(308 715)</b>	<b>(3 431 261)</b>	<b>(4 025 968)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>618 006</b>	<b>1 158 248</b>	<b>3 369 493</b>
- Capital	593 500	1 103 300	3 247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 044	8 398	19 510
- Régularisation des sommes distribuables	21 462	46 550	102 983
<b>b - Rachats</b>	<b>(926 721)</b>	<b>(4 589 509)</b>	<b>(7 395 461)</b>
- Capital	(890 700)	(4 362 600)	(7 082 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 580)	(30 832)	(45 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(31 441)	(196 077)	(267 447)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(254 940)</b>	<b>(3 354 098)</b>	<b>(4 082 064)</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>			
a - en début de période	6 359 090	10 441 154	10 441 154
b - en fin de période	6 104 150	7 087 056	6 359 090
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a - en début de période	61 405	99 761	99 761
b - en fin de période	58 433	67 168	61 405
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,464</b>	<b>105,512</b>	<b>103,560</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>0,87%</b>	<b>0,81%</b>	<b>2,61%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres),
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3. Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 5.055.325 dinars au 31 mars 2018, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	2 000	57 150	58 231	0,95%
BTK 2012-1 B	500	14 288	14 558	0,24%
BTK 2012-1 B	8 000	228 600	232 924	3,80%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	630 762	10,28%
EO ATL 2014-1	2 800	56 000	56 134	0,92%
EO BTE 2009	100	2 000	2 046	0,03%
EO BTE 2009	4 900	97 020	99 519	1,62%
EO BTE 2009	100	2 000	2 046	0,03%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	104 824	1,71%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	104 824	1,71%
EO HL 2013/2	2 000	40 000	40 204	0,66%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	156 819	2,56%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	313 637	5,11%
ES ATL 2008	1 977	39 540	40 887	0,67%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	200 531	3,27%
<b>TOTAL</b>		<b>1 986 598</b>	<b>2 057 946</b>	<b>33,55%</b>
<b>FCC</b>				
FCC-BIAT CREDIMMO 2-P3.15/05/2018	300	17 597	17 722	0,29%
<b>TOTAL</b>		<b>17 597</b>	<b>17 722</b>	<b>0,29%</b>
<b>BTA</b>				
B0319	250	260 750	251 620	4,10%
B0319	100	104 330	100 653	1,64%
B0319	100	104 030	100 624	1,64%
B0319	290	295 887	291 321	4,75%
B0319	300	306 240	301 382	4,91%
B0319	300	306 390	301 398	4,91%
B0319	300	306 540	301 414	4,91%
B0319	300	306 690	301 429	4,91%
B0319	210	214 788	211 012	3,44%
B0319	80	78 464	79 905	1,30%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	379 167	6,18%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 556	0,61%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 354	0,35%
<b>TOTAL</b>		<b>2 722 097</b>	<b>2 678 835</b>	<b>43,68%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>4 726 292</b>	<b>4 754 503</b>	<b>77,52%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>300 008</b>	<b>300 822</b>	<b>4,90%</b>
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	271 500	300 008	300 822	4,90%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>5 026 300</b>	<b>5 055 325</b>	<b>82,43%</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.077.844 dinars au 31 mars 2018, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>			
<b>COMPTE A TERME</b>	<b>400 000</b>	<b>403 392</b>	<b>6,58%</b>
MOUDHARBA Best Lease 90 j 19/02/2018 (7,55%)	400 000	403 392	6,58%
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>674 452</b>	<b>674 452</b>	<b>11,00%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 074 452</b>	<b>1 077 844</b>	<b>17,57%</b>

#### 4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde nul contre le même montant au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Intérêts sur obligations	-	-	90
<b>Total des autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90</b>

#### 4.1.4. Autres actifs

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
<b>Total des autres actifs</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

#### 4.1.5. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde nul contre 897.259 dinars au 31 mars 2017. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dettes sur pension livrée	-	895 505	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	-	1 754	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>897 259</b>	<b>-</b>

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 10.896 dinars contre 5.495 dinars au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dépositaire	1 816	2 737	1 797
Gestionnaire	9 080	2 758	8 042
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>10 896</b>	<b>5 495</b>	<b>9 839</b>

#### 4.1.7. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de 18.143 dinars contre 13.155 dinars au 31 mars 2017 et se détaille comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Impôts à payer	55	873	46
Contribution conjoncturelle	-	7 879	
Commissaire aux comptes	16 407	2 377	11 547
CMF (redevance & Publication)	1 635	1 980	1 480
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	34
<b>Total</b>	<b>18 143</b>	<b>13 155</b>	<b>13 119</b>

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

##### Capital au 31 décembre 2017

Montant (en nominal)	6 140 500
Nombre de titres	61 405
Nombre d'actionnaires	521

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	593 500
Nombre de titres émis	5 935
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	890 700
Nombre de titres rachetés	8 907
Nombre d'actionnaires sortant	42

##### Capital au 31 Mars 2018

Montant (en nominal)	5 843 300
Nombre de titres	58 433
Nombre d'actionnaires	533

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

-Capital en nominal au 31 Mars 2018	5 843 300
Sommes non distribuables (*)	(1 023)
-Sommes non distribuables des exercices antérieurs	31 239

**Capital au 31 Mars 2018** **5 873 516**

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 403)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 916
Frais de négociation de titres	-

**Résultat non distribuable** **513**

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	3 044
Régularisation des S.N.D sur rachats	(4 580)

**Régularisation des S.N.D** **(1 536)**

**Sommes non distribuables** **(1 023)**

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 57.697 dinars contre 110.536 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	57 697	110 536	315 590
Revenus des titres OPCVM	-	-	3 403
<b>Total</b>	<b>57 697</b>	<b>110 536</b>	<b>318 993</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 13.330 dinars contre 9.046 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	-	5 406	5 406
Intérêts sur comptes courants	358	-	693
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-
Revenus des autres placements monétaires	12 972	3 640	6 574
<b>Total</b>	<b>13 330</b>	<b>9 046</b>	<b>12 673</b>

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.01.2018 jusqu'au 31.03.2018 ainsi que de la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 31.03.2017 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des comptes de placements	12 972	3 640	6 574
<b>Revenus des autres placements monétaires</b>	<b>12 972</b>	<b>3 640</b>	<b>6 574</b>

### 4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à une valeur nulle contre 10.398 dinars pour la même période de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	-	1 754	-
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	-	8 644	23 758
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 398</b>	<b>23 758</b>

#### 4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 10.897 dinars contre 5.495 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	9 080	2 758	28 514
Rémunération du dépositaire	1 817	2 737	8 258
<b>Total</b>	<b>10 897</b>	<b>5 495</b>	<b>36 772</b>

#### 4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à 6.868 dinars contre 11.605 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 526	2 332	6 697
Rémunération commissaire aux comptes	4 860	863	21 478
Publicité et publications	322	322	1 304
Agios, frais bancaires et autres charges	18	17	71
Impôts et taxes	142	192	858
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	7 879	32 224
<b>Total</b>	<b>6 868</b>	<b>11 605</b>	<b>62 632</b>

#### 5- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.